

Politique de l'emploi

Une année favorable à l'emploi des jeunes

L'année 2017 est marquée par une poursuite de l'embellie de la situation économique. Parallèlement, les politiques de l'emploi ont continué à accompagner les personnes les plus en difficultés d'insertion. La combinaison de ces deux éléments est sans doute en partie à l'origine de la baisse de la demande d'emploi en 2017, et plus particulièrement de celle des plus jeunes. Ceux-ci semblent en effet avoir bénéficié de cette conjoncture, ainsi le nombre moyen d'inscrits de moins de 25 ans à Pôle emploi en catégorie A en 2017 a baissé de 6,6 % par rapport à 2016. Plus de 6 000 jeunes ont par ailleurs intégré le dispositif « Garantie Jeunes » et près de 24 700 contrats d'apprentissage ont été signés en 2017 dans le Grand Est.

Sonia Bourdin, Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Directe)

Les indices d'amélioration de la situation économique se confirment

Au cours de l'année 2017, le contexte économique s'est amélioré. Le nombre total d'emplois salariés marchands non agricoles augmente de 1,0 % dans le Grand Est, atteignant 1,2 million en fin d'année. Cette hausse est tout de même contrastée, avec d'une part l'industrie en recul de 0,6 % sur un an, et d'autre part la construction et les services en progression de 2,0 %.

Au cours de l'année 2017, les établissements utilisateurs de travail intérimaire ont eu recours en moyenne chaque mois à 60 500 équivalents temps plein (ETP), soit une hausse de 14,4 % par rapport à 2016. L'évolution du nombre d'ETP mobilisé par les différents secteurs au cours de l'année 2017 s'échelonne de 11,5 % pour l'industrie à 18,8 % pour le tertiaire ; le secteur de la construction affichant une hausse de 14,6 %.

De même, les déclarations préalables à l'embauche (DPAE), formalité obligatoire pour les entreprises, font état d'une hausse de 7,2 % pour l'ensemble des secteurs d'activité et viennent confirmer l'embellie générale. Dans l'intérim, les DPAE progressent de 7,9 % en un an dans la région. Pour les jeunes, ce taux est de 8,2 %. Pour l'ensemble (intérim et hors intérim), le taux d'évolution pour les jeunes est de 6,8 %. Ainsi, près de trois déclarations sur dix portent sur les moins de 26 ans. Hors intérim, leur évolution annuelle se monte à 5,1 %. Ce dernier taux confirme que les embauches classiques en CDD et en CDI rebondissent également.

Le marché du travail, et en particulier la demande d'emploi, a probablement profité du redressement amorcé de l'activité économique. En effet, le nombre mensuel moyen de demandeurs d'emploi sans aucune activité inscrits à Pôle emploi (catégorie A) est en recul de 1,8 % entre 2016 et 2017. Par contre, en totalisant les demandeurs sans aucune activité avec ceux ayant exercé une activité réduite, le constat est différent : le nombre de demandeurs en catégories A, B et C augmente de 1,6 % ; témoignant peut-être d'un retour à une activité partielle plus importante. À noter que dans tous les cas, les moins de 25 ans sont les principaux bénéficiaires de cette amélioration. Les jeunes inscrits en catégorie A profitent d'une baisse de 6,6 % sur un an, et ceux inscrits en catégories A, B et C de 4,0 %. À l'opposé, la situation des seniors et des inscrits de plus d'un an se dégrade.

Des politiques d'emploi pour favoriser l'insertion des jeunes

Les politiques de l'emploi ont pour objet de favoriser le retour à l'emploi d'un public rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Dans ce cadre, les jeunes constituent une cible particulièrement privilégiée. Ainsi, les moins de 26 ans ont bénéficié d'une série de mesures, dont certaines leur étaient spécifiquement destinées. Un bilan des principaux dispositifs permet de mesurer la mobilisation de ceux-ci par les jeunes. Il convient toutefois de préciser que l'année 2017 se déroule dans un contexte particulier, avec la fin ou le recentrage de dispositifs existants sur des priorités

spécifiques suite à l'élection présidentielle de mai 2017.

Le dispositif des primes à l'embauche des petites et moyennes entreprises a pour vocation d'encourager le recrutement au sein des entreprises de moins de 250 salariés et s'accompagne du versement d'une prime trimestrielle. Initié en 2016, ce dispositif a pris fin en juin 2017. Les moins de 26 ans sont à l'origine de 39 % des 138 000 dossiers de demande comptabilisés sur l'ensemble de la période d'existence du dispositif. Le secteur de la restauration est à l'origine de 15 % de ces contrats, suivi par le transport routier et le commerce de détail (5 % et 3 %).

En 2017, dans le cadre du plan « 500 000 formations supplémentaires » pour les personnes à la recherche d'un emploi, un tiers des 69 000 formations ont été dispensées aux moins de 26 ans.

Dans les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), ces derniers représentent 24 % des 13 600 personnes accueillies par ces établissements spécialisés dans l'accompagnement renforcé de personnes très éloignées de l'emploi.

Parmi les 2 030 entrants en 2017 dans les contrats « initiative emploi » relevant du secteur marchand, les moins de 26 ans constituent un quart des embauches. Près d'un jeune entrant sur deux (49 %) n'a pas de formation ou un niveau inférieur au baccalauréat ; pour l'ensemble des entrants, cette part est de 57 %. À compter du deuxième semestre 2017, seuls les contrats prescrits

dans le cadre d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) restent éligibles. L'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie reste l'objet des contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE) relevant du secteur non marchand. En 2017, quelques 17 200 personnes sont entrées dans un CAE ; les jeunes en représentent 14 %. Ils sont 47 % à être diplômés d'un baccalauréat général ou professionnel, 35 % ont un niveau inférieur. Leurs principaux employeurs sont les associations, les communes et les établissements publics d'enseignement (54 %, 15 % et 10 %). Ce dispositif a été recentré au second semestre sur des priorités (secteur des urgences sanitaires et sociales, communes rurales...).

Le contrat de génération : relais entre jeunes et seniors

Ciblant jeunes et seniors, le contrat de génération est un dispositif qui a pour but l'insertion des jeunes dans l'emploi mais aussi le maintien de seniors en activité et la transmission des compétences et savoir-faire. Initié en 2013, ce dispositif s'est arrêté en 2017. Il s'accompagne d'aide financière et/ou d'incitation à négocier un accord collectif. L'équilibre à respecter entre l'embauche d'un jeune en contrepartie du maintien d'un senior a permis en 2017 la réalisation de 700 contrats.

Dans le Grand Est, l'âge moyen du jeune est de 24 ans et 8 mois en 2017, celui du senior est de 58 ans et 7 mois. Près des deux tiers des jeunes sont des hommes. Parmi les jeunes, 23 % détiennent un CAP ou BEP, 28 % un baccalauréat, et 20 % sont titulaires d'un diplôme de niveau bac+2. Avant d'entrer en contrat de génération, les jeunes étaient inscrits à Pôle emploi ou avaient effectué un CDD ou un emploi saisonnier dans l'entreprise (17 % chacun), 12 % avait

un CDI dans une autre entreprise. Ces contrats portent principalement sur des métiers de type employé de commerce ou administratif, ouvrier spécialisé de l'industrie ou de l'artisanat, chauffeur, technicien et cadre administratif ou commercial. La moitié des contrats émane d'entreprises de moins de 50 salariés ; 20 % pour la tranche de 20 à 49 salariés. En tête des activités, le commerce de détail regroupe 12 % des contrats, suivi du bâtiment et du commerce de gros (10 % et 7 %). Les activités pour la santé humaine et la fabrication de produits métalliques sont à l'origine de 5 % des contrats, l'action sociale et l'hébergement médico-social comptabilisent un peu plus de 4 % des contrats chacun.

Des mesures spécifiquement destinées aux jeunes

Uniquement réservés aux jeunes, les contrats « emploi d'avenir » ont comptabilisé 3 010 entrées dans ce dispositif. Sept embauchés sur dix ont un niveau de formation inférieur au baccalauréat. Les associations accueillent 38 % des bénéficiaires, les communes 20 %, et les entreprises 16 %. Les emplois d'avenir ont été limités au renouvellement des contrats au 2^e semestre pour le secteur marchand et non marchand.

S'adressant à des jeunes sans qualification ou déscolarisés, le contrat de volontariat pour l'insertion (CVI) a permis à 290 jeunes de 16 à 25 ans de prendre un nouveau départ en 2017. De droit public, le CVI permet au bénéficiaire de recevoir une formation générale, professionnelle et citoyenne pour acquérir des compétences sociales afin de devenir acteur de la société. Cette formation est mise en œuvre par l'Établissement public d'insertion de la Défense (Epide).

Encouragés par les pouvoirs publics, l'apprentissage se traduit par 24 700 contrats signés en 2017 dont 95 % dans le secteur privé. Exonération de cotisations sociales, aide « TPE jeunes apprentis », primes régionales à l'apprentissage, crédit d'impôt constituent quelques mesures d'accompagnement au développement de l'apprentissage.

La mesure « Garantie Jeunes » a permis d'accueillir 6 080 jeunes de 18 à 25 ans qui ne sont ni en emploi, ni en éducation, ni en formation (NEET) et qui sont en situation de grande précarité. En un an, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 82 %. Cette évolution s'explique premièrement par la généralisation de la Garantie Jeunes à tous les territoires du Grand Est, et deuxièmement par la mise en avant de cette mesure par l'État qui a doublé les objectifs d'entrées et déployé des moyens supplémentaires notamment par l'intermédiaire du « réseau jeunes » et de partenaires de l'emploi. Ce dispositif comporte deux volets : la garantie d'une première expérience professionnelle au travers d'un accompagnement dans un parcours dynamique combiné à la multiplication de périodes de travail ou de formation, et la garantie de ressources en tant qu'appui de cet accompagnement.

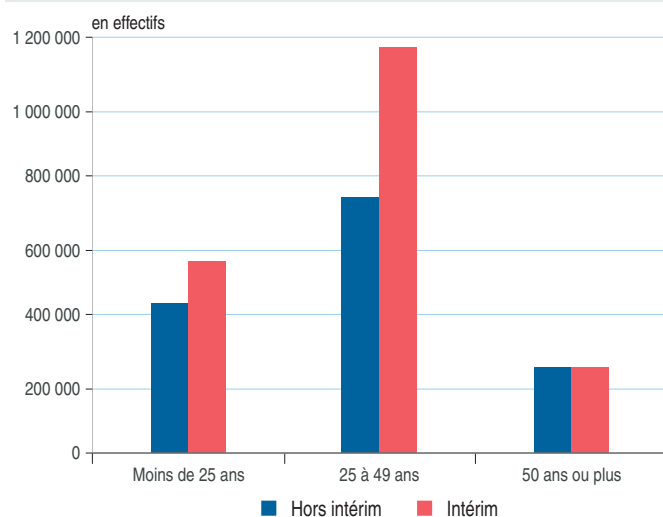
Depuis début 2018, la priorité pour les jeunes est donnée via leur orientation vers les solutions de formation ou d'alternance, ou vers les dispositifs d'accompagnement intensif comme la « Garantie Jeunes ». Les jeunes ne sont pas pour autant exclus des nouveaux contrats aidés que sont les Parcours emploi compétences (PEC) prescrits dans le cadre du « Contrat unique d'insertion » dans le secteur non marchand. L'année 2018 devrait voir émerger de nouvelles réformes dont certaines pourraient bénéficier aux jeunes. ■

1 Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois

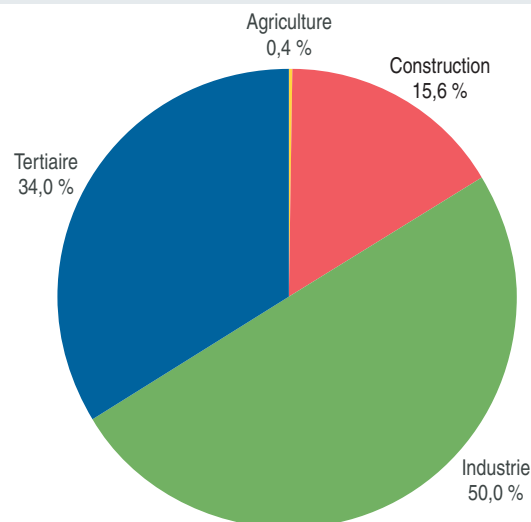
	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Meurthe-et-Moselle	Meuse	Moselle	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Vosges	Grand Est	France métropolitaine (en milliers)
Catégorie A												
Ensemble 2017	16 280	20 180	28 710	8 240	38 460	9 180	57 960	56 290	40 920	20 180	296 390	3 480
Évolution 2017/2016 (en %)	-3,4	-1,2	-2,4	-4,9	-0,5	-3,2	-0,4	-1,2	-2,5	-4,0	-1,8	-0,9
Moins de 25 ans	2 350	2 770	4 130	1 210	5 450	1 400	7 820	7 710	5 450	3 010	41 290	470
Évolution 2017/2016 (en %)	-8,7	-5,9	-5,6	-9,3	-5,1	-7,3	-4,7	-5,4	-9,9	-10,2	-6,6	-5,6
Catégories A B C												
Ensemble 2017	25 290	30 880	48 140	13 970	58 790	14 460	88 950	91 310	62 770	32 240	466 800	5 570
Évolution 2017/2016 (en %)	1,0	2,0	1,1	0,4	1,9	-0,3	2,4	2,4	1,1	0,2	1,6	2,1
Moins de 25 ans	3 620	4 260	6 840	2 050	8 230	2 210	12 020	12 360	8 250	4 900	64 730	740
Évolution 2017/2016 (en %)	-4,5	-2,4	-4,1	-5,1	-3,6	-5,6	-3,1	-3,1	-6,5	-3,8	-4,0	-2,8

Note : nombre moyen mensuel de demandeurs d'emploi, données corrigées des variations saisonnières - corrigées des jours ouvrables (CVS-CJO).

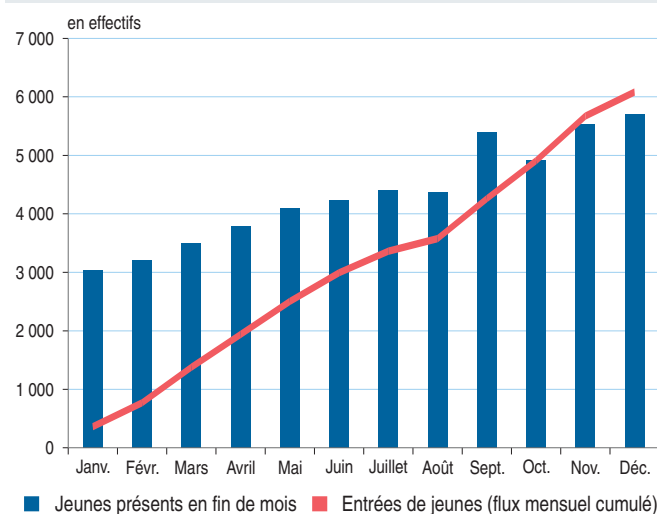
Source : Pôle emploi-Dares, STMT, traitements Dares, Direccte Grand Est.

2 Déclarations préalables à l'embauche dans le Grand Est en 2017 par âge

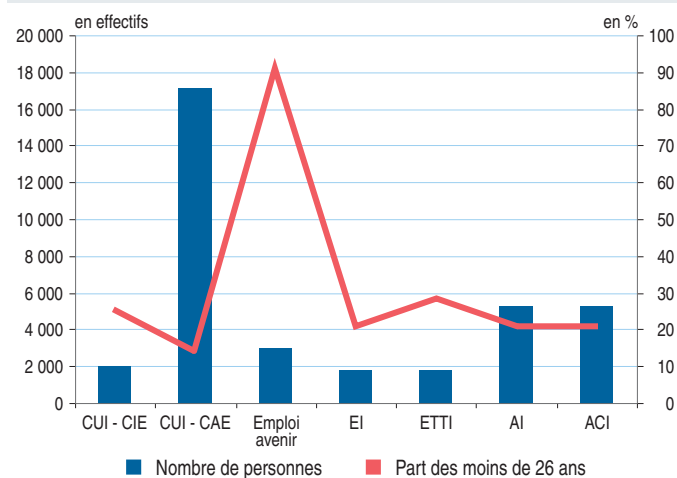
Sources : Urssaf Alsace, Urssaf Champagne-Ardenne, Urssaf Lorraine.

3 Part des secteurs ayant recours à l'intérim dans le Grand Est en 2017

Source : Dares.

4 Garantie Jeunes : évolution dans le Grand Est en 2017

Source : Direccte.

5 Entrants dans les contrats aidés dans le Grand Est en 2017

CUI - CIE : Contrat Unique d'Insertion - Contrat Initiative Emploi
 CUI - CAE : Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
 EI : Entreprise d'Insertion
 ETTI : Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion
 AI : Association Intermédiaire
 ACI : Atelier et Chantier d'Insertion

Sources : Agence de services et de paiement, Direccte.